

Investissement Canada—Loi

Je m'inquiète particulièrement de la manière dont cette disposition affectera l'industrie du vêtement. Ce sont 150,000 emplois qui sont en jeu, environ 30,000 dans la seule région de Toronto dont beaucoup à Spadina. Cette industrie est la propriété à 80 p. 100 d'entreprises canadiennes. De nombreux chefs de petites entreprises et exploitants qui ne sont pas petits par la compétence ont, pendant des générations, développé ce secteur d'activités tellement important pour Spadina et aussi pour bien d'autres régions au Canada, par exemple Montréal et Guelph. Nous ne pouvons être certains que ce secteur d'activités restera canadien aux quatre-cinquièmes.

Ce secteur subit un mouvement de concentration. Il fait appel de plus en plus à de l'équipement électroniques coûteux, et les investisseurs étrangers commencent à acheter des participations dans les fabriques de vêtements de Spadina, soit en acquérant des établissements ou encore en en fondant de nouveaux dont les prix sont extrêmement compétitifs.

C'est ainsi par exemple que les entreprises de Spadina subissent l'effet d'une ruée de capital en provenance de Hong Kong. Voilà pourquoi un examen s'impose, un examen qu'il faudrait prévoir dans les dispositions du projet de loi comme nous le réclamons dans notre amendement.

Entre autre chose, nous voulons être bien informés sur les méthodes et les habitudes de l'entreprise; ses pratiques d'embauche; la quantité de recherche qu'elle effectue soit chez elle soit au Canada, si elle est déjà implantée ici. Elle devrait préciser quel sera son effort en matière de recherche et de développement.

Nous voulons aussi connaître ses objectifs d'exportation et la façon dont elle établit les prix entre ses usines, si elle essaiera d'échapper au fisc canadien en établissant des prix factices entre ses usines. Nous voulons savoir comment elle paie les frais d'honoraires et des services et quels dividendes et quels intérêts elle verse.

Nous voudrions aussi savoir comment elle utilise ses bénéfices non distribués. Va-t-elle les réinvestir au Canada ou se contentera-t-elle de les exporter?

Il se pourrait qu'un bon nombre de ces investisseurs soient des multinationales. Nous aimerions savoir comment elles répartissent les marchés entre leurs filiales. Nous avons entendu parler de cette question au sujet de l'industrie automobile, mais nous savons aussi que grâce aux technologies nouvelles le problème va se poser dans le vêtement d'ici quelques années. Il se pourrait que des établissements soient fermés au Canada en faveur d'entreprises situées dans des pays où les salaires équivalent à 10 p. 100 des salaires versés au Canada.

Nous voudrions aussi savoir de quelle manière les sociétés mères contribuent par exemple à la vie culturelle et à l'éducation dans les pays où se trouvent leurs filiales. Songent-elles à offrir l'équivalent au Canada à cet égard?

Nous voudrions aussi savoir quel est le rôle des banques canadiennes dans les opérations de rachat. Nous avons entendu

parler de nombreux cas d'entreprises canadiennes acquises grâce à des fonds prêtés par des banques canadiennes à l'investisseur étranger. De cette manière, aucun argent frais n'est importé au Canada. Contrairement à ce que croit le gouvernement, des acquisitions ont été effectuées avec bien peu d'argent frais puisque l'on s'est servi de fonds canadiens pour acheter une entreprise canadienne que l'acquéreur étranger a fermée par la suite.

Statistique Canada pourrait également publier des données relativement aux bénéfices non répartis d'entreprises canadiennes déjà aux mains de propriétaires étrangers et indiquer si ces bénéfices ont été réinvestis au Canada.

Avant que l'industrie du vêtement canadienne fasse l'objet d'un assaut en règle, il faut que la loi soit votée afin que le gouvernement soit en mesure de contrôler ce mouvement et de prendre les mesures qui s'imposent. Les propriétaires, les travailleurs et les voisins de nos usines de vêtement pourront surveiller la conduite du gouvernement puisqu'ils pourront consulter les renseignements que le gouvernement aura recueillis. Le grand public—surtout les 150,000 Canadiens expressément concernés—devrait avoir accès à ces données fondamentales que le gouvernement peut exiger par voie de règlement.

● (1650)

Tous ces renseignements importants devraient être exigés par règlement et devraient être rendus publics, dans l'intérêt des gens dont les emplois, les biens commerciaux ou les actions sont menacés par la prise de possession par des étrangers. Dans l'intérêt des citoyens et des résidents canadiens, le gouvernement devrait obtenir ces renseignements et les rendre publics. D'après la mesure à l'étude, s'il s'agit d'une nouvelle entreprise il n'est pas nécessaire qu'elle soit examinée par Investissement Canada. Je ne suis pas d'accord, mais d'autres en parleront.

Il faudrait au moins qu'il y ait un avis. Nous devrions savoir si 5, 50 ou 100 entreprises de vêtements du secteur de Spadina ont été achetées et par qui. Même s'il n'y a pas de conditions, nous devrions avoir tous ces renseignements que je viens de mentionner. Nous devons savoir quel genre d'entreprise s'installe chez nous, mettant peut-être sur pied un réseau parallèle visant à saper le secteur canadien. S'il s'agit d'une prise de contrôle, la loi exige que des conditions minimales soient établies par le ministre, mais ces conditions devraient être publiées. Je demande à la Chambre de considérer sérieusement la motion n° 74.

[Français]

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, peut-être que je devrais parler, à la suggestion de mon collègue de droite, de l'élection partielle qui a eu lieu au Nouveau-Brunswick. Je dois vous dire que, pour nous, c'est matière à réjouissance. Je dois dire que les résultats ont été parfaits; c'était même plus que parfait.